

Image not found or type unknown



Législation pour les marché aux puces

Par mily7310, le 17/05/2008 à 07:29

bonjourrrnexiste-t-il une réglementation précise concernant les marchés aux puces. Je participe demain à celui de ma ville et les organisateurs nous ont dis que s'il faisait mauvais temps il n'y aurait ni de report ni de remboursement. je trouve que c'est un peu gonflé mais surtout est-ce légal ?